

REGLEMENT 2025

ORGANISATION

L'association « LES 12-14 NIORT » organise une course pédestre **le dimanche 8 juin 2025** dans l'enceinte du stade René Gaillard (Niort) et les rues aux alentours.

Il s'agit d'un Semi-Marathon sur un circuit à parcourir 4 fois (6,100km sur la première boucle et 5km sur les 3 boucles suivantes).

Il peut se courir en individuel ou en relais par équipe de 2, 3 ou 4 coureurs avec changement libre pour les relais.

Pour les coureurs souhaitant participer en Relais, une bourse aux coureurs est ouverte dans les semaines qui précèdent et jusqu'au jour de la course afin de compléter ou constituer vos équipes.

PARTICIPATION

SEMI & RELAIS de LA 12-14 ouvert à tous, licenciés ou non, sous les conditions suivantes :

- Être né en 2007 ou avant pour le semi-marathon en individuel.
- Être né en 2009 ou avant pour le semi-marathon en relais (tous types de relais).
- Être né en 2010-2011 pour un relais unique de 5km.
- La composition des équipes peut être mixte.

Les coureurs nés en 2010-2011 n'ont légalement le droit de faire que 5 km maximum, soit une seule boucle des 3 dernières boucles du semi-marathon en relais.

L'ordre de passage n'a pas besoin d'être précisé à l'inscription.

Le simple fait de participer implique la connaissance de ce règlement.

Epreuve ouverte aux personnes en situation de handicap (contactez-nous pour plus d'informations)

PARCOURS

Boucle balisée de 5 Km (6,100 km sur le premier tour), agréable et sécurisée sur piste, route, chemins blancs dans et autour de l'enceinte du stade René Gaillard. 1/3 du circuit est situé en bords de Sèvre Niortaise.

Détail des rues empruntées : Voir Annexe.

Particularité du départ : 500m sont effectués sur la piste avant d'emprunter la boucle.

Pointage électronique (puce) assuré par OKtime. Prise de temps à chaque boucle.



RAVITAILLEMENT ET EPONGEAGE

1 ravitaillement à chaque boucle sur la zone d'arrivée du stade dans le respect de notre environnement...

DEPART ET ARRIVEE

Départ à 9 heures sur la piste principale du stade René Gaillard.

Sur les RELAIS, la 4^{ème} boucle doit être entamée pour chaque équipe à 2h de course. Si ce n'est pas le cas, un coureur de l'équipe sera lancé sur le circuit par souci de sécurité. Le temps maximum de cette épreuve est fixé à 2h30'.

INSCRIPTION

LES 12-14 NIORT s'engagent à reverser 1€ sur chaque inscription à l'association partenaire TRISOMIE 21 DEUX-SEVRES.

Renseignements inscriptions sur www.la12-14.com.

- Droit d'inscription de **18€** en individuel
- Droit d'inscription de **24€** par équipe de 2
- Droit d'inscription de **30€** par équipe de 3
- Droit d'inscription de **36€** par équipe de 4

Possibilité de précommander le T-Shirt technique de l'édition 2025 vendu floqué à 8€ (prix coûtant).

Bulletin d'inscription disponible sur le site www.la12-14.com.

Permanences inscriptions :

- Permanence le vendredi 6 juin 2025 dans le magasin DECATHLON NIORT à partir de 17h
- Le samedi 7 juin 2025, de 14h à 18h au stade RENE GAILLARD (NIORT - 79).
- Le dimanche 8 juin 2025, de 7h30 à 8h30 au stade RENE GAILLARD (NIORT - 79).

Date limite de retour des bulletins par courrier : vendredi 6 juin 2025.

Toute inscription est définitive, pas de remboursement en cas d'annulation.

Attention : Nombre d'inscriptions limitées à 500 coureurs !

Conformément à la loi du 23 mars 1999, l'inscription ne sera valide qu'accompagnée, pour chaque coureur, d'une photocopie d'une licence sportive en cours de validité le jour de l'épreuve, d'un certificat médical, original ou photocopie, de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins de un an le jour de l'épreuve ou d'un PPS (Parcours Prévention Santé - <https://pps.athle.fr>).

DOSSARDS

Retrait des dossards :

- Le samedi 7 juin 2025 après-midi, de 14h à 18h, au stade RENE GAILLARD (NIORT - 79).
- Le dimanche 8 juin 2025, de 7h30 à 8h30 au stade RENE GAILLARD (NIORT - 79).

Ils devront être fixés de façon à être lisibles par les pointeurs, chronométreurs et juges à l'arrivée.

VESTIAIRES ET DOUCHES

Sur place, vestiaires et douches du stade.

CLASSEMENTS & PODIUMS

Il sera établi un classement scratch et par catégorie sur le semi en INDIVIDUEL.

Il sera établi un classement scratch et par type d'équipe sur le semi en RELAIS.

Les podiums seront limités aux 3 premiers du scratch sur le semi en INDIVIDUEL et à la première équipe de chaque type de relais sur le semi par équipe. Récompenses pour tous les classés.

Tout groupe nominatif, Club, association ou entreprise de plus de 12 coureurs sera récompensé d'un panier garni !

RECOMPENSES (à partir de 11h-11h30) lots surprises

A chaque concurrent, lots « SEMI & RELAIS de LA 12-14 ».

De nombreux lots seront tirés au sort à partir de 13h30 sur l'ensemble des dossards.

ASSURANCE

Chaque coureur doit s'assurer individuellement en responsabilité individuelle accident.

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la MAIF.

SECURITE

Assurée par des infirmières, un organisme de sécurité agréé, une ambulance et l'organisation.

A part ceux de l'organisation, aucun véhicule à moteur ou vélo accompagnateur ne pourra suivre la course.

Accompagnateur à pied interdit.

ANIMATIONS ENFANTS (Gratuites) à partir de 13h

Nombreuses récompenses pour tous les enfants !

Pas de Classements mais remise d'un diplôme.

Catégories et distances :

Pitchouns 1 (2019-2021) : **200m**,

Pitchouns 2 (2016-2018) : **400m**,

POUSSINS (2014-2015) : **800m**,

BENJAMINS-MINIMES (2010-2013) : **1200m**.

DROIT D'IMAGE

Les concurrents autorisent les organisateurs du « SEMI & RELAIS de LA 12-14 » ainsi que leurs ayants-droits tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de leur participation au « SEMI & RELAIS de LA 12-14 », sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ANNULATION

En cas d'annulation des épreuves pour cause de force majeure (décision administrative) le montant des inscriptions sera intégralement restitué aux participants. Dans tous les autres cas, les participants ne pourront prétendre à un quelconque dédommagement de quelque nature que ce soit.

L'athlète doit respecter le code du sport, celui de l'environnement ainsi que celui de la route. En prenant connaissance de ce règlement, il s'engage à le respecter.

